

Cumul des températures *(cumul à partir du 1^{er} janvier et 1^{er} février - base 0°C - 18°C - Source : Météo France)*

Situation au 17 mars 2024				
	STATION	ALTITUDE	BASE 1 ^{er} JANVIER 2024	BASE 1 ^{er} FEVRIER 2024
Basse altitude (<800m)	Le Collet de Dèze	485m	715°C	434°C
	Saint Etienne Vallée Française	518m	736°C	455°C
	Florac	590m	595°C	362°C
	Villefort	620m	618°C	375°C
	Mende ville	710m	526°C	309°C
	Montrodat	763m	496°C	286°C
	St Germain du Teil	775m	521°C	297°C
Demi-Montagne (800m – 950m)	Rousses	812m	530°C	312°C
	Le Pont de Montvert	875m	525°C	303°C
	Le Massegros	890 m	430°C	260°C
	Altier	900m	482°C	291°C
	La Salle Prunet	903m	461°C	285°C
	St Pierre des Tripiers	929m	458°C	278°C
	Mende Chabrits	935m	475°C	270°C
Rimeize	939m	498°C	281°C	
Plateaux d'altitude (950m – 1200m)	Gatuzières	965m	461°C	265°C
	Sauveterre	1018m	424°C	240°C
	Aumont Aubrac	1018m	386°C	211°C
	Bassurels	1042m	432°C	255°C
	Le Buisson	1088m	348°C	188°C
	Grandrieu	1163m	324°C	168°C
	Le Fau de Peyre	1163m	363°C	201°C
	Paulhac en Margeride	1175m	327°C	183°C
	Le Bleymard – bourg	1199m	374°C	208°C
Montagne (>1200m)	Châteauneuf de Randon	1247m	318°C	170°C
	La Panouse	1260m	309°C	158°C
	Le Bleymard	1418m	278°C	153°C

↑
On utilise cette
colonne pour caler la
fertilisation

↑
On utilise cette
colonne pour caler
la gestion des
prairies

Conseil de la semaine : Mise à l'herbe en Cévennes : les 350°C sont atteints ! Poursuite des apports d'azote en demi-montagne et sur les plateaux d'altitude, et finalisation des apports d'effluents en Montagne.

En Cévennes, les mises à l'herbe peuvent s'effectuer sur les parcelles les plus précoces : les 350°C base 1^{er} février sont atteints ! Cependant vigilance pour la portance des sols : privilégier les parcelles sèches pour limiter le compactage.



Quelques repères pour l'optimisation du pâturage

Hauteur d'herbe optimale pour la rentrée des animaux dans la parcelle (10 / 12 cm d'herbe).

Hauteur d'herbe pour la sortie des animaux de la parcelle (environ 5 cm : au niveau du talon de la botte).

Si vous faites pâturer en dessous de cette hauteur d'herbe, l'herbe mettra plus de temps à repartir.



Au-delà de 15 cm d'herbe : réserver pour la fauche !

A cette hauteur d'herbe, les animaux vont pâturer mais créer des refus qui devront être broyés.

Pour les zones de demi-montagne et les plateaux d'altitude, les apports d'azote peuvent se poursuivre sur les céréales et les prairies. Avec les précipitations de ces derniers jours les conditions sont optimales ! Vigilance pour les sols argileux et les zones humides !

L'épandage d'azote sur les prairies doit se faire de manière précoce et optimale !

Pour garder une bonne qualité de fourrage, et éviter de retrouver de l'azote soluble dans les fourrages :



Délai de 45 jours minimum





Pour les plateaux d'altitude et en montagne, les apports d'effluents et les passages de herse sur prairie doivent se terminer !
Les apports d'azote peuvent attaquer pour les céréales et les prairies les plus précoces !

Pour optimiser l'utilisation du lisier sur les prairies fauchées : il doit être apporté en mars pour être efficace !



La saison de pâturage n'a pas encore commencé, mais les vaches avec leurs veaux profitent d'un bain de soleil à Trélans !

Financé par :  

**Pour plus d'informations vous pouvez contacter les conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture au 04 66 65 62 00
Gabin SEZILLE (Agronomie)**

Retrouver tous les Infos Prairies sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Lozère <https://lozere.chambre-agriculture.fr/>
Pour plus d'informations vous pouvez contacter Gabin Sezille : 04.66.65.62.00